Syndicat National Unitaire
des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC
Section des Alpes de Haute Provence
Appt 113, 1 impasse Gay-Lussac Avenue des écoles
04600 Saint-Auban
Tél : 06 08 26 70 27 - snu04@snuipp.fr

Saint-Auban, le 8 janvier 2026

À l'attention de
Mme l'IA-DASEN
DSDEN 04
Avenue du Plantas
04000 Digne-les-Bains

Objet : RASED Villeneuve

Madame l'Inspectrice d'Académie,

L'action de l'enseignant·e chargé·e de l'aide pédagogique du RASED de Villeneuve impacte plus de 800 élèves et 36 classes dans les six écoles de Villeneuve, Volx, Dauphin, Saint-Maime.

Laisser ce poste vacant suite au départ de la titulaire en décembre met en difficulté tout un secteur.

Au-delà de toutes les missions spécifiques effectuées, le rôle de personne ressource a pris une importance primordiale au cours des dernières années. Les personnels RASED :

- Apportent des aides directes aux élèves en difficulté ;

- Accompagnent les équipes pour la mise en place d'adaptations pédagogiques,

- Mettent en place des actions de prévention de la difficulté scolaire,

- Analysent les difficultés des élèves afin de définir la mise en place des aides les plus adaptées à leurs besoins,

- Contribuent aux réflexions menées au sujet de l'orientation des élèves et le cas échéant, évaluent leurs compétences afin d'alimenter ces réflexions,

- Participent à de nombreuses équipes éducatives, aux conseils des maîtres EBEP,

- Réalisent des bilans spécialisés (orientation, demandes MDPH), aident aux évaluations, soutiennent les enseignant·es.

Au sein des écoles, les personnels RASED sont de véritables référents pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers et sont les interlocuteurs privilégiés des directeur·ices et adjoint·es. Cette absence complique et alourdit en outre la tâche de la psychologue de l'Éducation Nationale du secteur, déjà submergée au sein de son secteur propre de plus de 1 400 élèves qui inclut des écoles en REP

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le poste du secteur de Villeneuve ne peut être laissé vacant jusqu'à la fin de l'année scolaire et, ainsi que nous l'avons déjà fait en audience et en instance, nous vous demandons à nouveau de mettre en œuvre au plus vite une procédure de recrutement provisoire. Vous le devez aux élèves, à leurs familles et aux enseignant·es.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, veuillez croire en notre attachement à un service public de qualité.

Sabrina Castelarnau & Stéphane Bouthors,

Co-secrétaires départementaux FSU-SNUipp 04

